

Fin de la période transitoire dans la réforme des prestations complémentaires, des effets dans le Jura ?

Rémy Meury (CS-POP)

La réforme de la loi sur les prestations complémentaires (PC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 comportait une période transitoire de trois ans. L'ancien droit, plus avantageux, a été maintenu dans certains cas jusqu'au 31 décembre 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, de nombreux bénéficiaires toucheront moins ou plus du tout de prestations. Cette réalité se vérifie un peu partout en Suisse.

Avant même cette date butoir, des cantons ont évalué les effets de cette modification législative. Par exemple, dans le canton de Vaud, quelque 10% des bénéficiaires sont touchés par ce changement, selon la Caisse de compensation AVS vaudoise. Plus de 3'200 rentiers toucheront moins d'aide, 620 d'entre eux n'auront plus droit aux PC.

Du côté de Neuchâtel, les prévisions sont encore plus alarmistes et pessimistes puisque la caisse cantonale estime que la moitié des bénéficiaires pourrait être impactée.

Le budget jurassien de 2021 prévoyait des dépenses pour 59 millions. Les comptes 2021 ont finalement présenté des dépenses pour 52,3 millions. La différence était expliquée par une réduction des prestations complémentaires pour les résidents des homes en lien avec la pandémie COVID. Les budgets et comptes suivants ont connu des augmentations non négligeables, pour atteindre en 2024 des dépenses prévues à hauteur de 58'150'000 CHF. Une augmentation de près de 1,5 million par rapport à 2023 expliquée par un renchérissement sur l'argent de poche et une augmentation de 5 francs du prix de pension en home représentant un million de francs.

Ces chiffres différents de ce qui est annoncé dans d'autres cantons interrogent, d'où les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Le Jura a-t-il appliqué dès 2021 le régime transitoire de trois ans plus favorables à nombre de bénéficiaires ?**
- 2. Indépendamment de l'augmentation prévue au budget 2024, doit-on s'attendre à des pertes de droits pour plusieurs bénéficiaires, et combien, avec la disparition du régime transitoire de la loi sur les prestations complémentaires ?**
- 3. Dans l'affirmative, combien des anciens bénéficiaires vont ou pourraient faire appel à l'aide sociale ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)

- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 19 janvier 2024